

N° 2/2.17

[PREAVIS N° 47/12.16](#)

DEMANDE D'UN CREDIT DE CHF 360'000.00 POUR LE REMPLACEMENT DE LA PLATEFORME ELEVATRICE ET DE LA PORTE DE SERVICE DU THEATRE DE BEAUSOBRE

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

La commission chargée de l'étude de cet objet s'est réunie à Beausobre le 14 décembre 2016. Elle était composée de Mmes Katharina DELLWO BAUER, Claudine DIND, Fineke OUWEHAND, Galina SPILLMANN, et de MM. Charles DIZERENS, Laurent PELLEGRINO et Bertrand GILLIARD, président-rapporteur. La Municipalité était représentée par M. Philippe DERIAZ (Sports, Bâtiments, Environnement) accompagné de Mme Roxane AYBEK, Directrice du Théâtre de Beausobre et de M Kevin ADAMINA, dessinateur au dicastère. Pendant la visite de l'installation, MM. Frédéric PFEIFFER, régisseur, et Jacques SCHNEIDER, directeur technique, ont pu répondre aux questions techniques. Qu'ils en soient ici chaleureusement remerciés.

1 PREAMBULE

Comme indiqué dans le préavis, la plateforme élévatrice de la scène du théâtre, datant de la construction de la salle, donne de sérieux signes de fatigue, malgré un entretien suivi. Or, elle est absolument indispensable à l'exploitation du Théâtre, vu que c'est grâce à elle que les équipements (tels que des décors, projecteurs ou pianos) peuvent être montés sur la scène. De plus, elle doit pouvoir être placée en position basse pour jouer le rôle de "fosse d'orchestre", mais aussi, en position haute, supporter les premiers rangs d'une cinquantaine de spectateurs.

L'entreprise qui l'avait installée à l'époque, puis celle qui lui a succédé et qui s'est occupée de la maintenance, ont toutes deux disparu. C'est ailleurs en s'étonnant de ne pas avoir la visite de contrôle usuelle de la seconde entreprise que le directeur technique a appris sa faillite. Un membre de la Municipalité, ingénieur, a fait une première estimation dans l'espoir qu'une réparation serait envisageable, mais il s'est montré pessimiste. Une troisième entreprise a alors été contactée, et il a fallu se rendre à l'évidence, l'installation n'est économiquement pas réparable, la mécanique ayant pris du jeu et l'hydraulique (pompe, tuyauterie, vérins) accusant le poids de l'âge. Il en est de même pour l'installation électrique.

2 DISCUSSION

Après une brève présentation du préavis, la commission s'est déplacée (avant le début d'un spectacle) pour se rendre compte "de visu" de quoi il s'agissait. On comprend vite la difficulté qu'il y a à remplacer cet équipement, ainsi que les raisons pour lesquelles une intervention lourde de réparation est difficilement envisageable : l'accessibilité est mauvaise. Il est nécessaire d'enlever le plateau de la plateforme élévatrice (~ deux tonnes) pour avoir accès au mécanisme "en ciseaux" qui la supporte. (voir dessin du préavis).

En outre, trois portes d'accès à la fosse ainsi que la grande porte extérieure donnent aussi de sérieux signes d'usure.

Les discussions et questions de la commission peuvent se résumer comme suit :

- Quels sont les "dysfonctionnements" mentionnés dans le préavis ?

Les paliers ayant pris du jeu, la plateforme ne reste plus parfaitement horizontale lorsqu'elle est manipulée. Il s'ensuit qu'elle touche les bords de la fosse, et quelquefois reste ainsi bloquée. Il faut alors toute l'expérience du régisseur et du chef technique pour la "décoincer", et ainsi éviter les risques d'une éventuelle annulation d'un spectacle, ce qui ne s'est heureusement pas encore passé.

- Quels sont les risques sécuritaires ?

Au grand étonnement de la commission, les concepteurs de l'installation n'avaient pas prévu de blocage mécanique de l'installation lorsqu'elle est en position haute ou intermédiaire : le poids de la plateforme (et donc des éventuels spectateurs) repose entièrement sur les vérins, eux-mêmes retenus par la pression hydraulique dans la tuyauterie. Certes, la plateforme ne pourrait pas tomber brutalement en cas de rupture de conduite, (il faudrait un certain temps pour que le circuit se vide), mais quand-même ! Pour diminuer ce risque, les responsables ont donc pris l'habitude de bloquer l'installation avec des cales en bois ... en espérant n'avoir jamais à vérifier si c'est suffisant.

- Pourquoi ne pas réparer plutôt que de tout changer ?

Comme déjà mentionné, la question a déjà été évaluée. Mais les réparations / changements de matériels sont importants, l'accès très difficile, les pièces d'origines ne sont plus disponibles, bref l'opération ne serait pas économiquement intéressante. D'ailleurs, plusieurs travaux de préparation du chantier ne pourraient pas être évités, comme le renforcement de la scène pour pouvoir y poser la plateforme elle-même pendant l'intervention sur le mécanisme en ciseaux et les vérins hydrauliques. En outre, les sécurités (blocages) doivent faire partie intégrante du nouveau mécanisme.

- Pourquoi une seule entreprise pour démonter, puis changer l'installation ?

La Municipalité ne s'était pas vraiment posé la question. Mais le fait d'avoir deux intervenants ne faciliterait pas la planification, alors que la question des délais est cruciale : il faut impérativement pouvoir mener à bien les travaux en deux petits mois (juillet-août), car le Théâtre sera inutilisable pendant ce temps-là : Fin d'utilisation par les écoles, fin juin/début juillet, première utilisation d'automne planifiée pour fin août ! A noter que l'entreprise qui sera mandatée est libre de sous-traiter le démontage, mais qu'il ne serait pas aisé de coordonner différentes entreprises devant assurer les travaux préparatoires (renforcement de la scène), le démontage de l'existant, le remplacement, puis la remise dans l'état d'origine.

- Pourquoi intervenir sur les portes, un montant non négligeable des dépenses ?

La commission a pu se rendre compte que les portes ne sont plus "d'équerre" comme on dit, et qu'elles ferment mal. En outre, elles ne répondent plus aux normes de sécurités actuelles (anti-feu), et pourraient être avantageusement plus isolantes, thermiquement et phoniquement.

- Pourquoi changer la grande porte d'accès à l'extérieur ?

Comme les autres portes, celle-ci ne ferme plus comme elle le devrait. D'ailleurs, démonstration (involontaire) en a été faite : le témoin de fermeture est resté allumé malgré les efforts faits pour la fermer : problème connu quand il fait froid ! En outre, cette immense porte à deux battants, manuelle, n'est de loin pas optimale : il faut l'ouvrir totalement même pour introduire de petits objets, sans compter qu'elle sert aussi d'entrée pour les acteurs du théâtre. Elle reste donc souvent complètement ouverte, ne facilitant pas le chauffage de la salle en hiver.

Il est donc prévu de la remplacer par une porte à rouleau motorisée, (comme un store) que l'on pourra ainsi n'ouvrir que partiellement, et d'y adjoindre une porte pour les seuls piétons. On fera ainsi de probables économies de chauffage.

- Quid de la valeur de l'acier récupéré de l'ancienne installation ?

Cette question n'a pas été discutée dans le cadre de la Municipalité et devra être prise en compte lors de l'appel d'offre sur le marché public.

- Le personnel communal ne pourrait-il pas exécuter quelques travaux (peinture, etc.) ?

La question a été envisagée par la Municipalité, qui y a renoncé au vu de la disponibilité de son personnel pendant la période des travaux, sans compter qu'il faudrait se coordonner avec l'entreprise mandatée, pour des travaux en fait mineurs.

- Y-a-t-il un fonds de réserve / rénovation "travaux Beausobre" ?

Non, il n'existe pas de fonds de réserves /renouvellement.

- Et que ce passe-t-il en cas de retard dans l'exécution des travaux ?

Ceci est en effet un grand souci pour la directrice du Théâtre. Le préjudice financier au cas où des manifestations devraient être annulées pourrait être important, sans compter les dégâts d'image pour la Ville de Morges. La commission demande donc que des garanties soient exigées lors de l'adjudication des travaux.

3 CONCLUSION

Un montant de CHF 320'000.00 avait été prévu dans le plan des investissements, mais non porté au budget. La commission estime que le remplacement de la plateforme élévatrice est en effet indispensable pour assurer l'exploitation de la salle de spectacle de Beausobre, tant sur le plan de la disponibilité que de la sécurité. La réfection des portes est elle aussi sinon absolument indispensable, du moins hautement souhaitable, et il semble judicieux de regrouper les interventions.

C'est à l'unanimité que la commission recommande donc d'approuver le présent préavis.

La commission demande toutefois de

- Mentionner la valeur de reprise de l'acier lors de la procédure d'adjudication.
- Exiger de l'entreprise mandatée des pénalités de retard au cas où l'installation ne serait pas disponible à temps pour la reprise des spectacles en automne.

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 360'000.00 TTC pour le remplacement de la plateforme élévatrice, des portes de la fosse et de la porte de service du Théâtre de Beausobre;
2. de dire que ce montant sera amorti, en règle générale, en 10 ans, à raison de CHF 36'000.00 par année, à porter aux comptes 2017 puis au budget dès 2018.

au nom de la commission
Le président-rapporteur

Bertrand Gilliard